Séminaire de printemps

Le monde psychiatrique et judiciaire est en émoi. Deux projets de Loi sont à l'étude au Ministère de la Justice, à la demande du Président de la République.

L'un concerne la possibilité d'enfermer pour des raisons médicales, au-delà de la condamnation judiciaire, les détenus pour crimes sexuels. L'autre vise à déplacer la dialectique responsabilité/irresponsabilité des malades mentaux ayant commis des crimes pour renforcer les sanctions pénales et civiles.

Ces démarches affichent une volonté des instances politiques au pouvoir de répondre à de rares affaires, amplifiées par les médias, qui mettent en avant le risque permanent de la folie et des déviances sexuelles et le peu d'attention accordée aux victimes.

La folie est stigmatisée, réduite à la dangerosité, et devant le peu de garantie qu'apporterait le psychiatre, ne pourrait donner lieu qu'à la mise à l'écart et la prison.

La préoccupation pour les victimes prend le pas sur toute autre considération, et la rénovation de la machine judiciaire est énoncée comme un préalable indispensable face à l'incompréhension ou l'ignorance dans lesquelles seraient cantonnées les victimes.

Une réflexion permanente sur l'adéquation des réponses et des dispositifs est sûrement salutaire dans une démocratie. Réagir sous la seule pression de l'émotion, avec le risque de leurrer les citoyens par une dérive démagogique illusoire et dangereuse, représente une grave menace pour tous les professionnels impliqués et plus largement chaque citoyen.

Si elles sont adoptées, les dispositions prévues par les textes remettent en cause certains fondements séculiers des textes de droit qui maintiennent et organisent notre fonctionnement social. Ils modifient radicalement les rapports de la psychiatrie avec la justice.

Ces projets de Loi questionnent la psychiatrie, pas seulement pour des questions d'éthique, mais sur sa responsabilité et les réponses fondamentales que doit apporter cette spécialité avec le risque d'une fonction limitée à la santé publique et à la régulation sociale.

La psychiatrie ne peut pas faire l'impasse sur cet enjeu même s'il se présente sous des formes répressives et sécuritaires. Réaffirmer la dimension et la nécessité des soins dans ces situations difficiles pourrait bien s'avérer comme un des derniers remparts pour éviter l'exclusion.

Les commentaires et les mises en garde ont été fort nombreux et nous avons pensé qu'il est indispensable que l'AFPEP organise une journée de réflexion et de débat sur ce thème à l'intention des psychiatres libéraux avec quelques intervenants majeurs sur ce sujet.

C'est pourquoi nous vous informons
de la tenue du séminaire :

La responsabilité en question pour la justice et la psychiatrie

Samedi 5 avril 2008

Espace conférence des Diaconesses
18, rue du Sergent Bauchat – Paris 12e

- Me Jean-Pierre Deschamps – président de la Cour d'Assise des Bouches-du-Rhône ;
- M. le docteur Michel Dubec – médecin expert national ;
- Mme le docteur Catherine Paulet – psychiatre exerçant dans les prisons ;

nous ont donné leur accord pour participer à cette journée.

Plusieurs psychiatres de l'AFPEP soutiendront le point de vue et les interrogations des psychiatres libéraux et un débat animé par Benoît Duquesne, journaliste à France 2, donnera la parole à la salle.